



Salle d'hygiène

Une salle d'hygiène est un espace dédié au change des personnes adultes.

► POUR QUI...

En raison de causes diverses, bon nombre de personnes adultes souffrent de problèmes d'incontinence. Selon l'OMS, environ 20% des femmes dans le monde sont concernées. Et ce, quel que soit leur âge. Les hommes sont également concernés même si le pourcentage est inférieur. Dès lors, afin de permettre à ce public d'effectuer des activités de plus de quelques heures et de prendre part à la vie en société, il est indispensable de mettre à disposition des salles d'hygiène.

► POURQUOI...

L'incontinence nécessite un change régulier (au moins toutes les 4h). Chez certaines personnes, ce problème est combiné à une déficience motrice qui implique la nécessité de s'allonger pour effectuer le change. En outre, dans bon nombre de cas, celui-ci devra être réalisé par une ou deux personnes aidantes. Dès lors, le change ne pourra être effectué dans une simple cabine de toilette, même si celle-ci est adaptée aux personnes en fauteuil roulant.

► OÙ...

Toute infrastructure dont l'affectation est susceptible de générer une occupation de 4h ou plus et qui ne dispose pas d'unité de logements adaptés (hôtel, gîte...) devrait disposer d'un espace dédié au change. Entre autres affectations concernées : les lieux d'enseignement, les centres commerciaux, de foires et de congrès, les parcs de loisirs, les complexes culturels de grosse ampleur... En outre, certains bâtiments qui sont mis en situation d'isolement en raison de leur localisation ou encore de leur fonctionnement (zone rurale fort isolée, aire de repos autoroutière, établissement pénitentiaire...) devraient également être équipés d'un tel espace.

Il en est de même pour les espaces de transit et les infrastructures intermodales (grosses gares, aéroports, gares maritimes...). Enfin, il va de soi que les établissements de soins de santé soient équipés d'un tel espace.

L'espace de change peut être intégré au sein d'un espace sanitaire privatif (toilette adaptée aux personnes en fauteuil roulant, salle de bains ou de douche), dans l'infirmerie ou disposer d'un local entièrement réservé à cet effet.

Pour des raisons évidentes d'intimité, il ne peut bien évidemment pas se trouver dans les parties communes des espaces sanitaires. En outre, l'utilisation de cet espace peut engendrer un temps d'occupation d'environ 30 minutes. Dès lors, dans les infrastructures très fréquentées, il y a lieu d'éviter de positionner l'espace de change dans une toilette adaptée si celle-ci est la seule présente dans le bâtiment ou encore, au sein de l'espace d'infirmerie. Enfin, même si le local n'est pas strictement réservé au change, la disposition des équipements doit être fixe et utilisable à n'importe quel moment.

Idéalement, l'accès au local doit pouvoir se faire de manière permanente et autonome.

Pour des raisons évidentes de respect de l'intimité des usagers.

Toutefois, dans les cas où le positionnement de la salle d'hygiène au sein de l'infrastructure ne permet pas au personnel de l'infrastructure d'assurer un contrôle social, il peut être envisagé que le local soit fermé à clé. Dans ce cas, la procédure devra être clairement indiquée à proximité immédiate de l'accès à la salle d'hygiène, de l'accueil ou encore, dans les espaces sanitaires. En outre, le personnel d'accueil devra être présent et disponible à proximité pendant toute la durée d'ouverture de l'infrastructure.

Caractéristiques indispensables :

❑ OÙ :

- Dans tous lieux susceptibles de générer une occupation de 4h ou plus (écoles et centres de formation, centres commerciaux, centres de foires et de congrès, internat, centre pénitentier, parc de loisirs...)
- Grosses gares (tous types de transport) et points d'intermodalité
- Aires et stations d'autoroute
- Hôpitaux
- Centre de réadaptation et de revalidation

❑ Localisation :

- Peut être intégré à un local (sanitaires, infirmerie) ou disposer d'un local exclusivement réservé à cet effet
- Dans tous les cas, l'espace est privatisable (porte munie d'un verrou).

❑ Quota : min. 1 (en complément des toilettes adaptées pour les infrastructures recevant beaucoup de public)

❑ Accès :

- Garanti pendant toute la période d'ouverture de l'infrastructure
- L'accès est libre si le contrôle social peut être garanti.
- Dans le cas contraire, les informations relatives à l'accès sont clairement affichées et le personnel d'accueil est disponible pendant toute la durée d'ouverture de l'infrastructure.

❑ Porte :

- Ouverture vers l'extérieur du local
- Largeur libre de la baie gros-œuvre de min. 100 cm
- De part et d'autre de la porte, min. 50 cm de distance latérale libre dans le prolongement de la poignée
- Aires de rotation de min. 150 cm de diamètre, situées de part et d'autre de la porte en dehors du débattement de celle-ci et de tout autre obstacle



Caractéristiques indispensables :

- Aires de manœuvres** de min. 150 cm de diamètre, libres de tout obstacle et situées :
 - de part et d'autre de la porte
 - devant équipements et aire de transfert
 - le long de la table de change
- Aire de stationnement du fauteuil** :
 - située en tête de la table de change ou à portée de main de la table
 - largeur minimale de 90 cm sur une longueur minimale de 130 cm
- Table de change** : min. 60/180 cm. Idéalement, 90/200 cm
- Lavabo** :
 - largeur et profondeur de min. 60 cm
 - alimentation en eau chaude
- Poubelle** :
 - contenance min. 30 litres
- Évacuation d'eau** : lavabo et idéalement, sterfput
- Alimentation d'eau** : eau chaude et eau froide
- Ventilation** : extraction mécanique
- Chauffage** : local chauffé (idéalement entre 20 et 24°)

À prévoir également suivant les cas :

- Parois verticales et/ou horizontales** adaptées à la présence éventuelle de points d'ancrage (table rabattable, rail de transfert)
- Alimentation électrique** : commande table de change (+ 1 si rail de transfert)

+ CAHIER 3 ÉQUIPEMENTS :



Comment réaliser une salle d'hygiène accessible?

La **porte** du local doit présenter les caractéristiques suivantes.

- Ouverture vers l'extérieur du local.
- Présence d'une largeur de libre passage de minimum 85 cm. Il faut donc prévoir une feuille de porte de minimum 93 cm dans une baie gros-œuvre de 100 cm.
- 50 cm de parois sont situés dans le prolongement de la poignée, du côté intérieur et extérieur du local. Ceux-ci sont dépourvus de tout obstacle.
- Présence d'une aire de rotation de minimum 150 cm de diamètre située de part et d'autre de la porte en dehors du débattement de cette dernière et de tout autre obstacle.

Le local devra au minimum disposer des caractéristiques suivantes.

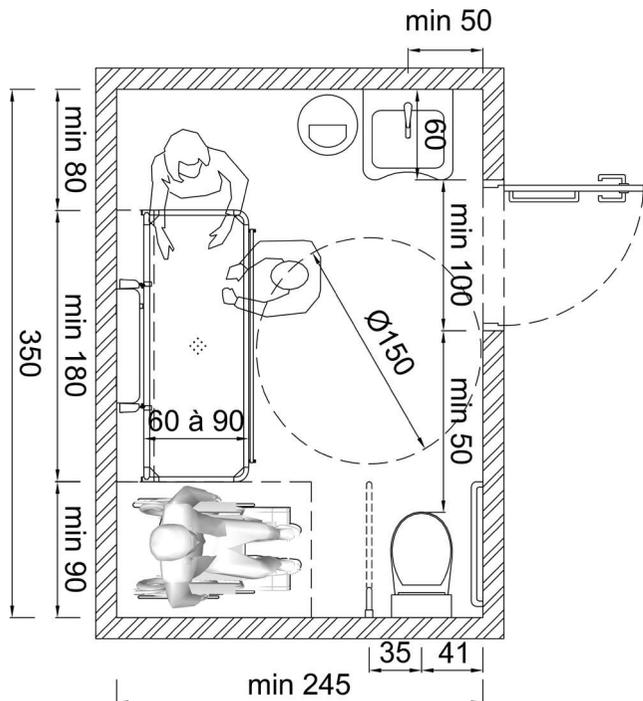
- Une **aire de manœuvres** de minimum 150 cm de diamètre, libre de tout obstacle et située :
 - en dehors du débattement de porte et de tout autre obstacle ;
 - sur au moins une longueur de la table de change ;
 - devant l'aire de transfert (elle peut se superposer à cette dernière) ;
 - devant le lavabo ;
 - devant la poubelle.
- Au minimum 1 **aire pour stationner le fauteuil**, idéalement située en tête de la table de change ou tout du moins à portée de main de la table. Celle-ci présente une largeur de minimum 90 cm sur une longueur de minimum 130 cm. *Afin de libérer l'espace lorsque le change est réalisé par une ou deux personnes aidantes.*
- Idéalement, si une des longueurs de la table de change est située le long d'un mur, un **dégagement** de minimum 80 cm de large est également disponible à l'autre extrémité de la table. *Cet espace permet à la personne aidante de bien positionner la personne sur la table de change.*
- Une **table de change** de min. 60 cm sur 180 cm (idéalement 90/200 cm).
- Un **raccordement au réseau d'égouttage**.
Pour la mise en œuvre d'un lavabo et, idéalement, d'un sterfput.
- Une **alimentation d'eau**. Idéalement, une alimentation en eau chaude est également présente. *Cela permet ainsi de réaliser une toilette plus importante en cas de besoin.*
- Un lavabo de minimum 60 cm de longueur et de 60 cm entre la face avant et la face arrière de la tablette ou de la vasque.
Il ne peut s'agir d'un lave-mains. D'une part afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse s'installer face à celui-ci en toute autonomie et d'autre part, afin de pouvoir l'utiliser pour réaliser une toilette plus importante que le simple lavage des mains.
- Le **lavabo** est positionné de telle manière qu'il puisse être accessible par une personne aidante sans s'éloigner de la table de change.
- Une **poubelle** étanche d'une contenance de minimum 30 litres est présente dans le local et est desservie par une aire de manœuvres de minimum 150 cm de diamètre.
Afin de recueillir les langes et autres déchets liés à l'hygiène.
- Une **ventilation mécanique**.
- Un **local chauffé** (idéalement entre 20 et 24°).
Afin d'éviter que les personnes ne se refroidissent étant donné que la durée du change peut être assez longue et que bon nombre d'utilisateurs présentent des troubles de la régulation thermique du corps.

Comment réaliser une salle d'hygiène accessible?

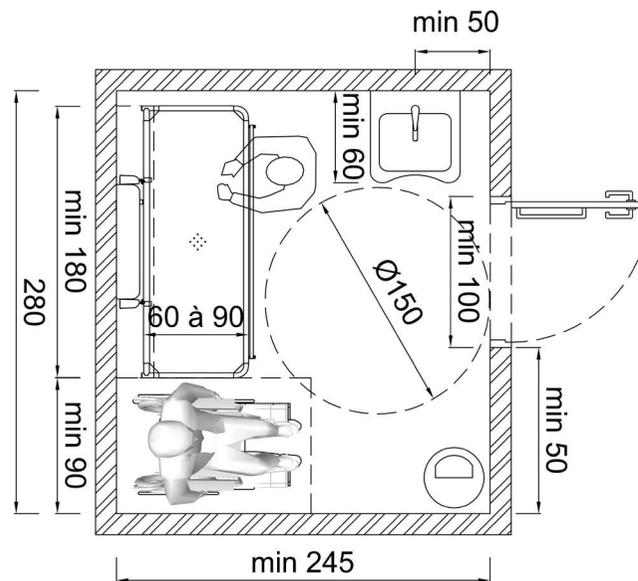
Suivant les cas, le local disposera également :

- d'une ou plusieurs alimentations électriques supplémentaires.
Dans le cas d'une table de change réglable en hauteur de manière automatisée ou encore, d'une salle d'hygiène équipée d'un rail de transfert.
- de renforts dans certaines parois. Et, par conséquent, de l'absence de passage d'éléments techniques à proximité de ceux-ci.
Dans le cas de table de change rabattable. En outre, dans certains lieux d'hébergement de personnes en situation de handicap et établissements de soins de santé, il est fortement recommandé d'installer un rail de transfert. Dès lors, les murs ou le plafond du local doivent être pensés en conséquence (matériaux, charges, passage d'éléments techniques...).

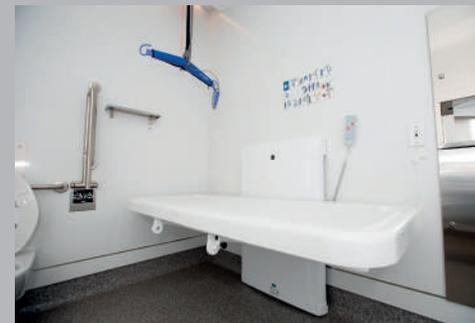
Exemples d'aménagements de salles d'hygiène. D'autres configurations sont possibles, dans le respect des prescriptions énoncées ci-avant.



Salle d'hygiène disposant de toilettes, d'une aire de stationnement du fauteuil roulant et d'un second dégagement libre à l'extrémité de la table afin de permettre l'assistance d'une ou plusieurs personnes aidantes.



Salle d'hygiène disposant d'une aire de stationnement du fauteuil roulant afin de permettre l'assistance d'une personne aidante.



- ✓ Table réglable en hauteur
- ✓ Finitions de la table
- ✓ Rail de transfert
- ✓ Dégagement libre
- ✗ Hauteur commande et distributeur d'essuie-mains
- ✗ Absence de lavabo
- ✗ Absence de protection des bords libres de la table
- ✗ Absence de contraste des équipements



- ✓ Table réglable en hauteur
- ✓ Évacuation table
- ✓ Protection du bord libre latéral de la table



- ✓ Finitions table
- ✗ Position barre d'appui
- ✗ Dégagements libres insuffisants
- ✗ Absence de lavabo et d'essuie-main

